



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : cfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

*REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYOTSANAGA

COMMUNE DE MOGODE

*REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-TSANAGADIVISION

MOGODE COUNCIL

**TERMES DE REFERENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE SUIVI ET
LA SECURISATION DES NOUVELLES PLANTATIONS DU PROJET DE
REBOISEMENT 1400 DANS LA COMMUNE DE MOGODE**

| | |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date : | 10/09/2019 au 10/05/2020 |
| Durée : | 8 mois |
| Lieu : | Commune Mogode |
| Objectif principal : | Organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations. |
| Chef de l'activité | ABAKAR EMMANUEL, personne ressource de l'activité |
| Equipe de l'activité | <ul style="list-style-type: none"> - Le responsable d'antenne zonesèche ; - L'équipe technique communale - Le Maire de la localité |
| Logistique | Tricycle, Moto, véhicule |
| Référence TOMPRO | |
| Budget de l'activité | 4.232. 000 FCFA (soit 1 .246.000 FCFA pour ACFCAM et 2. 986.000 FCFA) pour Mairie |
| Référence de l'activité | Composante 2 |
| | Résultat 2.1 |
| | Activité 2.1.6 |
| | Sous-activité : 2.1.6.1 Sous-activité : 2.6.1.2 |
| Financement/Bailleurs de fonds : | Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne. |
| TdR rédigé par : | Le Maire de la commune et Abakar Emmanuel ; personne ressource pour le projet reboisement 1400. |

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Mogodé et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu les travaux d'entretien, de suivi, de sécurisation de la plantation afin d'assurer la réussite des plants. Les travaux d'entretien ont pour objet de créer des conditions favorables à la reprise des plants et de stimuler une croissance vigoureuse jusqu'à ce que le peuplement soit bien installé. Ainsi, l'entretien vise essentiellement à éviter aux plants d'être étouffés par la végétation adventice concurrente. Les autres opérations d'entretien sont l'arrosage des plants dans les régions sèches, l'élagage et la taille des arbres qui peuvent également être nécessaires dans certains cas. Quant à la sécurisation et le suivi, ils visent à protéger la plantation contre le cheptel, les feux de brousse et le vandalisme. D'où l'objet du présent TDR.

2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité consiste à organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations.

2.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- ✦ Assurer le nettoyage ou le désherbage de la plantation et la fertilisation des plants;
- ✦ Réaliser le forage pour arroser régulièrement les plants en période de sécheresse ;
- ✦ Assurer régulièrement l'arrosage des plants en période de sécheresse ou de conditions difficile ;
- ✦ Assurer le traitement des plants en cas d'attaque par les champignons et les nemathodes;

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

- ✚ Assurer le gardinage permanent du site de plantation
- ✚ .sensibilisation et prise en compte de l'aspect genre dans la réalisation des travaux.

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Après la mise en terre des plants, place à l'étape la plus importante qui est déterminant pour la réussite de la plantation. L'équipe du projet communal s'organisera et gèrera les travaux d'entretien, de sécurisation et de protection de la plantation. La méthodologie est la suivante :

- Sensibiliser la population sur les inconvénients des feu de brousse et sur l'importance de la protection des plantations ;
- Identifier et former la main d'œuvre qui sera utilisée pour les travaux de désherbage ou de nettoyage de la plantation, d'arrosage et de gardinnage ;
- Les responsables communaux se chargeront d'organiser des réunions, d'identifier les communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone. Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandum d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité et même au-delà du territoire communale.

Aussi, les services des ministères de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, ceux des Forêts et de la Faune seront contactés et vont contractualiser avec la commune des contrat-programmes pour apporter leur appui en renforcement des capacités en matière, d'arrosage et d'entretien des plants. Les plants (surtout les anacardes) seront arrosés abondamment ; et période de sécheresse (deux fois par semaine au prorata de 25 litres par plant et par session d'arrosage). Marquer les jeunes plants à l'aide d'un piquet, afin d'éviter qu'ils ne soient coupés par erreur lors des travaux de sarclage. Pendant les premières années, maintenir la végétation herbacée à faible hauteur. un suivi et une surveillance régulière seront effectués et les traitements phytosanitaires pourront être appliqués en cas d'attaque par les champignons ou tout autre agent pathogène. Les gardiens en permanence sur le site, assureront une surveillance pour protéger le site contre les feux de brousse, le vandalisme et contre le cheptel.

Toutefois, pendant les opérations d'entretien et de sécurisation, au moins (10) réunions de sensibilisation avec les parties prenantes sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones, la prise en compte de l'aspect genre et sur le VIH/SIDA sera organisée par une personne ressource sur une durée de 10 jours.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette action sont les suivants :

- ✚ Les plantations sont nettoyées pour favoriser la croissance des plants mis en terre;

- ✚ Au moins 01 forage est mis en place pour l'arrosage des plants ;
- ✚ Au moins 02 arrosages (essentiellement les plants d'anacardes) par semaine avec un minimum de 25 litres ;
- ✚ Le traitement phytosanitaire sera assuré en cas d'attaque par les champignons ou tout autre agent pathogène ;
- ✚ La sécurisation du site est assurée par 02 gardiens durant au moins six mois.

5. PRODUITS DE L'ACTION

Au terme de cette action, les produits suivants sont attendus :

- ✚ Rapport d'entretien ;
- ✚ Liste de présences des manœuvres ;
- ✚ Fiche de décharges de l'activité ;
- ✚ Attestation de service fait signée par le Maire ;
- ✚ Photos.
- ✚ Rapport de sensibilisation sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones

6. BUDGET DE L'ACTION POUR L'ENTRETIEN DE LA PLANTATION

| Désignation | Unité | Quantité | Coût unitaire | Coût total | ACFCAM | MAIRIE |
|-------------------------------------------------------|-----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1. Processus d'entretien de la plantation | | | | | | |
| <i>Nettoyage et protection des plants et pare-feu</i> | <i>Ha</i> | <i>40</i> | <i>20.000</i> | <i>800.000</i> | <i>800.000</i> | |
| <i>Traitement phytosanitaire et sylvicole</i> | <i>forfait</i> | <i>forfait</i> | | <i>100 000</i> | | <i>100.000</i> |
| <i>Forages</i> | <i>M</i> | <i>01</i> | <i>1 000 000</i> | <i>1 000 000</i> | | <i>1 000 000</i> |
| <i>Arrosage des plants</i> | <i>Mois</i> | <i>05</i> | <i>200 000</i> | <i>1 000 000</i> | | <i>1 000 000</i> |
| S/Total 2 | | | | | 800 000 | 2 100 000 |
| 2. Sécurisation du site de plantation | | | | | | |
| <i>Sensibilisation</i> | <i>02H/J</i> | <i>10</i> | <i>20.000</i> | <i>400.000</i> | <i>400.000</i> | |
| <i>Gardiennage</i> | <i>02H/mois</i> | <i>06</i> | <i>36 000</i> | <i>432 000</i> | <i>46.000</i> | <i>386 000</i> |
| <i>Personnel Suivi et contrôle municipale</i> | <i>Forfait</i> | | | <i>500 000</i> | | <i>500 000</i> |
| S/Total 2 | | | | 1.332.000 | 446.000 | 886.000 |
| TOTAL | | | | 4.232.000 | 1.246.000 | 2.986.000 |

Le budget de la présente activité est estimé à : Quatre millions deux cent trente-deux mille Francs CFA, soit 1.246.000 francs pour l'ACFCAM et 2.986.000 francs CFA pour la Mairie.

Nom de la personne de contact pour l'activité : **ABAKAR EMMANUEL, la personne ressource du projet « Reboisement 1400 » dans la commune de Mogodé.**

Lieu : Commune de Mogodé.

Date prévue pour la remise du TdR:

Signature de validation du Maire



Yona Gilbert